

Réunion du 9 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 9 avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Monique BARON, Dominique DUMAS, Marcelle MAYONADE, Julie DORLET-PELLETIER, Adeline JOAN-GRANGE, Fannie TUAILLON MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE, Pierre ROMIEU

Membres absentes et excusées : - Mme Anais FROMENT a donné pouvoir à Mme Fannie TUAILLON
- Mme Martine SAINT-PAUL a donné pouvoir à Mme Dominique DUMAS

Mme Josette SERRES est élue secrétaire de séance.

SEANCE A HUIS CLOS

Compte tenu des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la COVID-19,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de se prononcer sur le déroulement de la séance à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le huis clos, à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour : Unanimité

DELIBERATIONS

I- Vote des budgets 2021 (Commune, Assainissement, Lotissement)

Madame Lucette FONTANGE, Adjointe chargée des finances, propose les budgets primitifs suivants.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

Le budget primitif s'élève à :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 841 633,35€
- Recettes et dépenses d'investissement : 831 448,82€

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT VOTEES	Restes à réaliser 2020	Crédits inscrits 2021	TOTAL
Remboursement capital emprunts		68 680.00 €	68 680.00 €
Dépôt et cautionnement		1 000.00 €	1 000.00 €
Eclairage Public	19 924.00 €		19 924.00 €
Voirie	4 329.62 €	63 909.77€	68 239.39€
Site Internet	3 000.00 €		3 000.00 €
Matériel de transport	18 000.00 €		18 000.00 €
Réseaux Route de Pleau	12 180.00 €		12 180.00€
Matériel (barrières, transpalette, groupe électrogène)	1 032.00€		1 032.00 €
Travaux Mur de soutènement rue de la	6 720.00 €		6 720.00 €

Parro			
Mobilier	983.60€		983.60 €
Aire Camping Car Park	26 000.00€	6 762.38 €	32 762.38 €
Aménagement Aire de Jeux Parc de la Corette	10 827.00 €	49 173.00€	60 000.00 €
Mairie	2 802.87€	3 855.00 €	6 657.87 €
Appart Mairie	378.51€	4455.52 €	4 834.03 €
Ecole	14 216.55€	19 000.00 €	33 216.55 €
Signalétique		2 500.00€	2 500.00€
Poubelles et cendriers		4 200.00€	4 200.00€
Bibliothèque		2 000.00€	2 000.00€
Divers		5 519.00€	5 519.00€
Maison KASPERS		480 000€	480 000€
TOTAUX	120 394.15€	711 054.67€	831 448.82 €

Le Budget Primitif Commune (section de fonctionnement et d'investissement) est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Le budget primitif s'élève à :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 103 060,70€
- Recettes et dépenses d'investissement : 55 769,67€

Le Budget Primitif Assainissement (section de fonctionnement et d'investissement) est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2021

Le budget primitif s'élève à :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 145 949,22€
- Recettes et dépenses d'investissement : 145 946,22€

Le Budget Primitif Lotissement (section de fonctionnement et d'investissement) est approuvé à l'unanimité.

2-Don pour l'acquisition d'un pont à bascule

Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L. 2121-29 et 2311-7,

Considérant que les textes ainsi que la jurisprudence permettent aux collectivités locales via des dons d'apporter leur concours financier à d'autres collectivités territoriales dès qu'un intérêt local serait de nature à justifier leur participation à l'opération envisagée ;

Considérant que la Commune de Taussac souhaite acquérir un pont à bascule sur son territoire pour un coût global de 10 000 euros, mais qu'elle est dans l'incapacité financière de réaliser par elle-même cette opération ;

Considérant que la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène n'est pas compétente pour intervenir dans cette opération.

Considérant que le pont à bascule doit être regardé comme participant à un service public pour la population des communes de Brommat, Lacroix-Barrez, Mur-de-Barrez, Murols et Thérondeles

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le don de 2019 euros à la Commune de TAUSSAC en vue de l'achat du pont à bascule situé sur son territoire ;
- Affirme que le don est accordé sous réserve de la signature d'une convention d'entente pour la gestion du pont à bascule, de sa non-dénonciation par la Commune de Taussac jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux et de la non-aliénation de l'immeuble par la Commune pendant une période de 10 ans ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier et permettant la bonne exécution de cette décision.

3- Plan de financement prévisionnel : réhabilitation d'une aire de jeux enfants en aire de jeux et remise en forme intergénérationnelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'une aire de jeux enfants en aire de jeux et de remise en forme intergénérationnelle.

Cette aire de jeux est située en proximité directe de la Résidence du Parc de la Corette, c'est pourquoi il nous a semblé opportun d'y associer ce partenaire pour rendre ce projet le plus intergénérationnel.

possible et un parcours santé seniors est envisagé.

Ce projet implique des travaux de modernisation et de sécurisation qui sont aussi envisagés, en prenant soin de valoriser l'utilisation de matériaux et de savoir-faire locaux.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter des demandes de subventions
- d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES	coût HT (en €)
Jeux enfants et mobilier urbain	33 400.00 €
Travaux de génie civil pour installation des jeux, réfection des voies d'accès et aménagements paysagers	10 500.00 €
Honoraires	3 000.00 €
Divers et imprévus	3 100.00 €
TOTAL	50 000.00 €

RECETTES	(en €)
Fond régional d'Innovation	2 500.00 €
Fonds d'Etat	25 000.00 €
Conseil Départemental de l'Aveyron	12 500.00 €
Autofinancement	10 000.00 €
TOTAL	50 000.00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

Sentier de l'imaginaire de Mur-de-Barrez : Monsieur le Maire expose l'avancement et la situation à ce jour : départ, balisage, Esplanade du château....

Maison KASPERS : début du chantier de démolition est prévue pour septembre 2021, organisation du chantier en cours, durée de démolition 3 mois

Cinéma : situation de l'Association

Inscription Ecole : la commune applique cette procédure de dérogation de la commune de domicile si l'enfant est non domicilié sur la commune

Informations : reprise de Monsieur Gilles MAGNE en mi-tps thérapeutique, reprise de l'Association « Ciel en Carladez », rénovation des sanitaires de l'école primaire (description, et possibilité de financement)

Séance close à 23h30

La secrétaire de séance,

Le Maire,

